



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

DIVISION DE L'INFORMATION
SCIENTIFIQUE (DIS)

Normes bibliographiques de la Faculté autonome de théologie protestante de l'Université de Genève 2025-2026

D'après les *Normes de la Faculté de théologie et d'études des religions de l'Université de Louvain*
<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-btec/btec/normes/normes-ther-202408.pdf>

**FACULTÉ AUTONOME
DE THÉOLOGIE PROTESTANTE**



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

1. Introduction	3
1.1 Citer ses sources	3
1.2 Ne pas plagier	3
1.3 S'appliquer	3
1.4 Identifier les types de documents	3
2. Description bibliographique destinée à la bibliographie finale	4
2.1 Généralités	4
2.1.1 Ponctuation	4
2.1.2 Langue	4
2.1.3 Auteur	4
2.1.4 Titre	6
2.1.5 Éditeur commercial et date d'édition	8
2.1.6 Pagination et numérotation des notes et des paragraphes	9
2.1.7 Mention d'édition	9
2.2 Documents imprimés	9
2.2.1 Livre	9
2.2.2 Article de revue	10
2.2.3 Article d'ouvrage	11
2.2.4 Mémoire ou thèse (inédits)	12
2.2.5 Compte rendu	13
2.2.6 Document audio-visuel (support physique)	13
2.3 Documents électroniques	14
2.3.1 Généralités	14
2.3.2 Livre	15
2.3.3 Article de revue	15
2.3.4 Article d'ouvrage	15
2.3.5 Mémoire ou thèse (inédits)	16
2.3.6 Compte rendu	16
2.3.7 Document audiovisuel et multimédia	16
2.3.8 Site, blog, forum	17
2.4 Présentation de la liste bibliographique	18
3. Description bibliographique destinée aux notes de bas de page	20
3.1 Généralités	20
3.1.1 Modes de citation	20
3.1.2 Référence complète et référence abrégée	20
3.1.3 Cas particulier : pagination des articles	20
3.2 Documents imprimés	21
3.2.1 Livre	21
3.2.2 Article de revue	22
3.2.3 Article d'ouvrage	22
3.2.4 Mémoire ou thèse (inédits)	23
3.2.5 Compte rendu	23
3.2.6 Document audiovisuel (support physique)	23
3.3 Documents électroniques	24
4. Documents spécifiques	24
4.1 Publications d'auteurs anciens et patristiques (Antiquité)	24
4.1.1 Généralités	24
4.1.2 Références en note de bas de page	25
4.1.3 Références dans la liste bibliographique	27
4.1.4 Exemples de références de textes lus sur Internet	27
4.2 Publications d'auteurs médiévaux	28

4.3 Manuscrits	28
4.4 Archives	28
4.5 Documents officiels de l'Église catholique	28
4.6 Livres liturgiques	29
4.7 Bibles	29
4.8 Dictionnaires philologiques	29
4.8.1 Généralités	29
4.8.2 Articles tirés des dictionnaires disponibles dans Bible Works ou Accordance	30

Normes bibliographiques

Règles pour la citation des documents dans un travail universitaire

1. Introduction

1.1 Citer ses sources

Un travail scientifique peut être long (mémoire, thèse) ou court (travail de séminaire, article).

Lors de la rédaction du travail, on puise des idées chez un auteur (citation indirecte, paraphrase, résumé de sa pensée) ou on reproduit des extraits de son œuvre (citation directe, textuelle).

Il existe différents systèmes pour citer ses sources¹. Quel que soit le système adopté, il est essentiel de rester cohérent, constant et rigoureux dans la présentation des différents éléments bibliographiques (ordre et caractères identiques, signes de ponctuation, etc.). Il faut choisir un système et s'y tenir.

Le système enseigné à la Faculté de théologie autonome de théologie protestante de l'Université de Genève suit les *Normes de la Faculté de théologie et d'études des religions de l'Université de Louvain*.

Seuls les documents réellement utilisés sont cités en note de bas de page. Un travail important (travail de séminaire, mémoire, thèse) doit contenir également une section de bibliographie.

1.2 Ne pas plagier

Dans le travail, il est essentiel de citer les sources utilisées pour :

- rendre justice à l'auteur de qui on tire l'idée ou le texte et éviter ainsi le plagiat (et une éventuelle sanction académique) ;
- permettre le repérage des sources par la/le lecteur-trice du travail ;
- démontrer une rigueur scientifique ;
- ajouter de la valeur au travail de recherche.

Plagier, c'est s'approprier un travail (texte ou partie de texte sous format imprimé ou électronique, image, photo, site, données) réalisé par quelqu'un d'autre. Il consiste à ne pas citer l'auteur des idées, du texte ou de l'œuvre que l'on utilise (ne pas mettre entre guillemets une citation littérale, ne pas en mentionner la source, etc.). Autrement dit, plagier, c'est utiliser le travail d'une autre personne sans préciser de qui il provient. Le plagiat, c'est du vol intellectuel² ! En cas de plagiat avéré dans le travail d'un-e étudiant-e, les règlements d'études des différentes filières d'études (article « Fraude et plagiat ») prévoient différentes sanctions (note 0 à l'évaluation concernée ou la mention « échoué » et/ou le Décanat peut saisir le Conseil de discipline de l'Université de Genève).

1.3 S'appliquer

- Noter systématiquement, au cours de la recherche, les références exactes des ouvrages et des articles retenus.
- Ne pas recopier telle quelle une notice bibliographique trouvée dans un catalogue ou dans une base de données mais la retranscrire immédiatement dans les normes adoptées.
- Effectuer le travail avec soin : une erreur dans une référence peut se répercuter à l'infini dans la rédaction du travail ; une référence bien rédigée fait gagner un temps précieux lors de la rédaction du travail.

1.4 Identifier les types de documents

Pour établir une bibliographie, il faut apprendre à identifier les différents types de documents et à distinguer les divers éléments qui servent à les répertorier.

¹ Quand on rédige un texte destiné à être publié dans une revue, il faut se conformer aux règles de présentation en vigueur dans la revue.

² Voir notamment : <https://unige.ch/universite/politique-generale/plagiat/> (consulté le 9 mai 2025).

Les principaux types de documents sont les livres, les articles d'ouvrages collectifs, les articles de revues, les mémoires et les thèses.

Chaque type de document se signale par différents éléments comme le titre, l'auteur, etc. Les normes bibliographiques vous indiquent quels éléments (ou « zones ») doivent être retenus pour référencer les documents.

Pour identifier les différents éléments nécessaires à constituer une référence bibliographique, il faut consulter certaines parties du document. Par exemple, pour un livre, il faut consulter, en premier lieu, la page de titre (et non la couverture), mais aussi d'autres pages (par exemple, la page du copyright et la page de l'achèvement d'imprimer, placé à la fin du livre).

2. Description bibliographique destinée à la bibliographie finale

2.1 Généralités

2.1.1 Ponctuation

Dans une notice, à l'exception des éléments entre parenthèses (exemple : la collection), les différents éléments sont séparés par une virgule en caractères romains suivie d'un espace blanc (exemple : une virgule entre l'auteur et le titre).

Toutes les références se terminent par un point final.

Exemple :

GAY Jean-Pascal, *Morales en conflit : théologie et polémique au Grand Siècle (1640-1700)* (Cerf-Histoire), Paris, Cerf, 2011.

2.1.2 Langue

En règle générale, on met toutes les indications bibliographiques dans la langue dans laquelle le travail est rédigé (langue dans laquelle l'étudiant-e rédige le travail qui inclut les références bibliographiques). Par ex., pour un travail rédigé en français, on indique : 2^e éd., et non « ed. altera » ; Rome, et non « Romae ».

2.1.3 Auteur

Le nom de l'auteur, personnel ou collectif (association, organisme, etc.) doit être indiqué en « petites capitales » (qui donne l'initiale en grandes capitales). On n'indique l'auteur collectif que s'il n'y pas d'auteur personnel.

Exemples :

GESCHÉ Adolphe

INSTITUT D'HISTOIRE DE LA RÉFORMATION

En plus du nom de l'auteur principal, si d'autres noms d'auteurs (auteur de l'ouvrage collectif dont l'article est tiré, auteur du livre qui fait l'objet d'un compte rendu, etc.) interviennent dans la notice, on indique également leur nom en petites capitales pour éviter toute confusion.

Exemple :

SORAGLOU Vassilis, *Compte rendu de Kate LOEWENTAL, Religion, Culture and Mental Health*, Cambridge, 2007, dans *Mental Health, Religion & Culture*, t. 11, 2008, p. 741-743.

Si le prénom entier de l'auteur est connu avec certitude, il faut l'indiquer même si la page de titre n'en reprend que l'initiale. Dans le cas contraire, on indique la ou les initiale(s). Les prénoms composés sans tirets sont abrégés sans espace entre les initiales.

Exemples :

BARTH Karl

DUHAUT Ch.

LENOIR Th.

LEBRUN J.-P.

ROBINSON J.A.T.

Les religieux dont seul le prénom est connu sont mentionnés par celui-ci, sous sa forme francisée et en petites capitales.

Exemples :

LAURENT DE LA TRINITÉ

LÉONTINE (sœur)

Dans le cas de plusieurs auteurs (ou éditeurs ou directeurs scientifiques), on suit l'ordre de présentation en page de titre. Les mentions sont séparées par une simple virgule.

Exemple :

THIEL Marie-Jo, WATTIAUX Henri

Dans le cas d'un ouvrage ou d'un article de plus de trois auteurs, on indique le nom du premier auteur en petites capitales, suivi de son prénom entier (ou, à défaut, initiale[s] du prénom) et de la mention : et al. (abrégié de « et alii »).

Exemple :

AGHA Kadri et al.

On peut également faire le choix de les citer tous. Dans ce cas, il faut appliquer la règle pour l'ensemble de sa bibliographie.

Dans les cas des éditeurs scientifiques (« édité par », « a cura di », « herausgegeben von », « edited by ») et des directeurs-trices de publication (« sous la direction de »), on fait suivre le nom et le prénom de l'auteur de la mention (éd.) ou (éds) afin de ne pas entrer dans le détail des appellations pouvant apparaître sur la page de titre.

Exemples :

GAZIAUX Éric (éd.)

WÉNIN André, FOCANT Camille (éds)

Si l'on décide d'indiquer une qualification de l'auteur, on la met entre parenthèses.

Exemples :

LUSTIGER Jean-Marie (cardinal)

LUTHER Martin (1483-1546)

SCHEUER Jacques (S.J.)

THOMAS D'AQUIN (saint)

Lorsque l'ouvrage qu'on cite est une traduction, on peut faire suivre la notice de l'initiale du prénom et du nom du/de la traducteur-trice (en petites capitales) introduit par « traduit de... par... » (en français). Dans le cas de la traduction d'un article d'ouvrage collectif, on indiquera : « article traduit... ».

Exemple :

PADELLARO Nazareno, *Pie XII* (Le livre chrétien, 11), Paris, Fayard, 1954, traduit de l'italien par J. IMBERT.

Quand l'auteur n'est pas précisé, comme dans les notices de certains articles d'encyclopédie ou de dictionnaire, la référence commence par le début du titre (en italiques).

Exemple :

Manifiesto por la paz y los derechos humanos en Colombia

2.1.4 Titre

2.1.4.1 Généralités

Les titres de livres et de revues sont indiqués en italiques. Des parenthèses dans un titre ou un sous-titre doivent être conservées.

Exemple :

Diaconat, XXI^e siècle. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve (13-15 septembre 1994)

Les titres d'articles de revues et d'articles d'ouvrage collectif sont indiqués entre guillemets.

Exemple :

« Progrès et continuité dans la critique des Évangiles et des Actes »

Dans le cas de sous-titre qui précise un titre, le sous-titre est ajouté après un point suivi d'un espace.

Exemples :

« Aux origines du ministère. La pensée de Jésus »

Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain

La tragédie religieuse en France. Les débuts (1514-1573)

2.1.4.2 Langues

a. Titre en français

En règle générale, on met une majuscule au premier mot seulement du titre d'un livre, d'un chapitre, d'un article, d'une revue.

Exemples :

Étude sur l'évangile de Marc

Études carmélitaines

« Le modèle oriental de la collégialité »

Revue théologique de Louvain

Dans les titres de revues qui commencent par un article défini (le, la, les), le mot suivant prend également la majuscule.

Exemples :

La Maison-Dieu

b. Titre en latin

À l'exception des mots de liaison, tous les mots des titres de revue prennent une majuscule.

Exemple :

Nova et Vetera

Pour les autres titres, on suit les mêmes règles qu'en français.

c. Titre en anglais

En anglais, à l'exception des mots de liaison (conjonctions, prépositions...) et des articles non initiaux, tous les mots du titre prennent une majuscule.

Exemples :

Journal for the Study of the Historical Jesus

The Journal of Theological Studies

Archive for Reformation History. An International Journal Concerned with the History of the Reformation and its Significance in World Affairs

Church and State. A Postmodern Political Theology

d. Titre en allemand

En allemand, tous les substantifs du titre prennent une majuscule (et non les adjectifs, les articles non initiaux et les termes de liaison).

Exemples :

Archiv für Reformationsgeschichte. Internationale Zeitschrift zur Erforschung der Reformation und ihrer Weltwirkungen

Neue Zeitschrift für systematische Theologie und Religionsphilosophie

e. Titre en italien et en espagnol

En italien et en espagnol, on utilise les mêmes règles qu'en français tout en respectant les règles de l'usage des majuscules propres à ces langues. Ainsi, en italien, l'adjectif désignant un nom de lieu prend la majuscule, tout comme le mot Chiesa (Église).

Exemples :

Rivista di storia della Chiesa

L'Osservatore Romano Revista española de derecho canonico

f. Titre bilingue

Dans le cas de titres bilingues, on introduit le second titre comme un sous-titre.

Exemples :

Liturgie und Einheit. Liturgie et unité

Revue d'histoire ecclésiastique. Louvain Journal of Church History

2.1.4.3 Titre de revue : autres précisions

Dans le cas d'une revue qui présente un titre très général, on peut, par souci de clarté, préciser l'organisme éditeur après le titre, entre parenthèses et en caractères romains.

Exemples :

Bulletin (Fondation Sedes Sapientiae)

Anales de la Facultad de teología (Pontificia universidad católica de Chile)

Mais : *Bulletin of the Nanzan Institute for Religion and Culture*

2.1.4.4 Titre de collection : autres précisions

On mentionne, entre parenthèses et sans virgule préalable, le titre de la collection (en caractères romains) suivi d'une virgule et du numéro éventuel dans la collection (en chiffres arabes).

Dans le cas d'un ouvrage couvrant plusieurs numéros dans une collection, si les numéros se suivent, on indique le premier et le dernier numéro séparés par un trait d'union (exemple : 31-32) ; s'ils ne se suivent pas, on indique les numéros séparés par des virgules (exemple : 283, 286, 290).

Exemples :

(Le livre et le rouleau, 5)

(Unam sanctam, 73-77)

(Sources chrétiennes, 189-190)

2.1.5 Éditeur commercial et date d'édition

Le nom de la ville de l'éditeur commercial est indiqué en français s'il est d'usage courant. Dans les autres cas, il est indiqué dans la langue originale.

Exemples :

Londres (et non London)

Louvain (et non Leuven)

Pour les villes des États-Unis, on peut, en cas d'homonymie, ajouter à la ville d'édition l'abréviation de l'État en anglais³ entre parenthèses.

Exemple :

San Antonio (TX), Trinity University Press

Dans le nom de l'éditeur commercial, on ne mentionne pas le terme « édition », sauf s'il fait partie intégrante de ce nom.

Exemples :

Cerf (plutôt que : « Éditions du Cerf »)

Éditions de la Différence

Éditions cisterciennes

Dans le cas d'un ouvrage édité par deux maisons d'édition, on indique les deux lieux séparés par un tiret entouré d'espaces blancs, puis, après une virgule et dans l'ordre correspondant aux lieux, les deux maisons d'édition séparées par un tiret entouré d'espaces blancs.

Exemple :

Bruxelles – Louvain-la-Neuve, Racine – Academia-Bruylant

Si l'ouvrage ne mentionne pas le lieu d'édition, le nom de l'éditeur commercial (ou maison d'édition) ou la date d'édition, on inscrit : s. l. (pour : « sans lieu », »), s. n. (pour « sans nom », si pas de mention d'éditeur), s. d. (pour : « sans date »). Cette dernière mention est rarement utilisée ; en général, on essaye de dater approximativement l'ouvrage et on utilise alors une mention de type : [1980].

Exemple :

³ Les abréviations diffèrent en anglais et en français. Se référer par exemple au site : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2040 (consulté le 8 juillet 2024).

Bruxelles, s. n.

2.1.6 Pagination et numérotation des notes et des paragraphes

On indique « p. » pour « page(s) » (et non « pp. »), « c. » pour « colonne(s) » (et non « coll. »), « v. » pour « versets » (et non « vv. ») et « fol. » pour folio(s) (et non « f. »). « p. » signifie donc à la fois « page » et « pages » (même principe pour c., v. et fol.).

Quand on cite plusieurs pages qui se suivent (pages d'un article, pages consultées), on les sépare par un trait d'union. On n'abrège pas les chiffres de références aux pages.

Exemples :

p. 301-302

c. 530

p. 150-160 (et non p. 150-60).

On n'indique pas la pagination totale d'un ouvrage.

On précise par contre toujours la pagination d'un article, et ce de la manière suivante :

- dans le cas de pages : p. 365-387,
- dans le cas de colonnes : c. 15-27.

Exemple :

GESCHÉ Adolphe, « L'invention chrétienne du corps », dans *Revue théologique de Louvain*, t. 35, 2004, p. 166-202.

Il peut arriver qu'un texte soit constitué de paragraphes numérotés. Si l'on désire citer certains de ces paragraphes, on le fait de la manière suivante : § 5-7.

Exemple :

JEAN-PAUL II, *La foi et la raison. Lettre encyclique Fides et ratio* (Documents d'Église), Paris, Bayard, 1998, § 5-7.

Si l'on désire citer une note d'un ouvrage, on le fait de la manière suivante : p. 137, n° 3.

La mention d'un paragraphe ou d'une note est limitée aux notes de bas de page.

2.1.7 Mention d'édition

En règle générale, on ne mentionne pas une 1^{ère} édition, mais on précise les qualités et les changements d'une édition par rapport à une précédente ou à la première. Le terme « édition » est abrégé en éd. et les autres indications sont mentionnées en toutes lettres, dans la langue dans laquelle le travail est rédigé.

Exemple :

2^e éd. (et non « ed. altera »)

3^e éd. entièrement remaniée

2.2 Documents imprimés

2.2.1 Livre

2.2.1.1 Livre en un tome

NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales Prénom de l'auteur, *Titre* en italiques (Collection, numéro dans la collection en chiffres arabes), Ville d'édition, Maison d'édition – 2^e ville d'édition, 2^e maison d'édition, date d'édition, mention D'ÉDITION éventuelle.

Exemples :

BIANCHI Enzo, *Jésus et les femmes*, Montrouge, Bayard, 2018.

FOCANT Camille, WÉNIN André (éds), *Analyse narrative et Bible. Deuxième colloque international du RRENAB, Louvain-la-Neuve, avril 2004* (Bibliotheca ephemeridum theologicarum Lovaniensium, 191), Louvain, Peeters, 2005.

KAESTLI Jean-Daniel, MARGUERAT Daniel (éds), *Le mystère apocryphe. Introduction à une littérature méconnue* (Essais bibliques, 26), Genève, Labor et Fides, 2007, 2^e éd. revue et augmentée.

RIMBAUT Gwennola, *Soutenir une démarche spirituelle en milieu hospitalier. Analyse de dialogues vécus en aumônerie hospitalière et réflexion théologique pour l'action pastorale* (Théologies pratiques), Bruxelles – Montréal, Lumen Vitae – Novalis, 2006.

Pour référencer des encyclopédies et dictionnaires en plusieurs tomes et publiés par de nombreux éditeurs scientifiques de même niveau de responsabilité, il n'est pas obligatoire de mentionner les auteurs dans la notice.

2.2.1.2 Livre en plusieurs tomes

a. Référence de l'ensemble des tomes

Les éléments suivants varient par rapport à la référence d'un livre en un tome :

- après le *Titre* du livre en italiques, on ajoute le nombre de tomes dont se compose l'ouvrage (en chiffres arabes et suivi de t.) ;
- si tous les tomes n'ont pas la même date d'édition, on indique les dates d'édition des premier et dernier tomes, séparées par un trait d'union (sans espace blanc avant et après) ;
- s'il y a lieu, on indique la mention d'édition pour l'ensemble des volumes.

Exemples :

CHENU Marie-Dominique, *La parole de Dieu*, 2 t. (Cogitatio fidei, 10-11), Paris, Cerf, 1964.

DI BERARDINO Angelo, *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*, 2 t., Paris, Cerf, 1990.

FLICHE Augustin, MARTIN Victor (éds), *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, 21 t., Paris, Bloud et Gay, 1938-1952.

b. Référence d'un seul tome

Après le *Titre* du livre en italiques, on ajoute, après le titre de l'ensemble et suivi d'une virgule :

- la mention « t. » suivi du numéro du tome en chiffres arabes ;
- s'il existe et qu'il n'est pas l'auteur de l'ensemble, le prénom et le NOM de l'auteur du tome en petites capitales ;
- s'il existe, le *titre* spécifique du tome en italiques ;
- le cas échéant, une mention d'édition propre à ce volume précis.

Exemples :

CHEVALIER Jacques, *Histoire de la pensée*, t. 4 : *La pensée moderne de Hegel à Bergson* (Texte posthume revu et mis au point par Léon HUSSON), Paris, Flammarion, 1966.

FLICHE Augustin, MARTIN Victor (éd.), *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. 21 : Roger AUBERT, *Le pontificat de Pie IX* (1846-1878), Paris, Bloud et Gay, 1952.

2.2.2 Article de revue

NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales Prénom de l'auteur, « Titre exact et complet de l'article » (entre guillemets), dans TITRE de la revue (italiques), tome (chiffres arabes, précédé par « t. »), année (sans parenthèses), pagination de l'article précédée de p. .:

Pour un article d'une page : p. suivi du n° de page.

Si la pagination n'est pas continue d'un fascicule à l'autre d'une même année (tome), ajouter, après la mention du tome et une virgule, le numéro du fascicule (chiffres arabes, précédé par « n° »).

Si la pagination n'est pas continue d'un fascicule à l'autre d'une même année et que les fascicules ne sont pas numérotés, préciser le mois ou la date exacte du fascicule avant le chiffre de l'année (le mois ne doit être indiqué que dans le cas où il s'agit de la seule précision disponible).

Exemples :

GESCHÉ Adolphe, « L'identité de l'homme devant Dieu », dans *Revue théologique de Louvain*, t. 29, 1998, p. 3-28.

HAYOIS Gérard (propos recueillis par), « Albert Rouet. "Pour l'Église, peuple de Dieu" », dans *L'Appel. Le magazine chrétien de l'événement*, n° 298, 2007, p. 22-23.

MAES Bruno, « La formation des clercs. La faculté de théologie de l'université de Reims (1548-1793) et le collège des jésuites (1606-1764) », dans *Revue d'histoire ecclésiastique. Louvain Journal of Church History*, t. 104, 2009, p. 55-70.

SCHEID Eusébio Oscar, « A eucaristia e a pessoa humana », dans *Encontros teológicos*, t. 21, n° 2, 2006, p. 19-32.

WERS Lambert, « Siloë – CDD. Une librairie du futur », dans *Église de Liège*, avril 2007, p. 16.

Pour référencer l'article d'un quotidien (journal), il faut préciser le jour de parution et, au besoin, l'édition comme précisé ci-dessous.

Exemple :

ALESSANDRINI Raffaele, « Silences et oublis au temps de la Shoah », dans *L'Osservatore Romano* (édition hebdomadaire en langue française), t. 60, n° 37, 15 septembre 2009, p. 9-10.

Un numéro ou un dossier thématique de revue se référence comme un ensemble d'articles dans une revue. En effet, le fascicule comporte souvent quelques pages consacrées à autre chose (recensions, chroniques, etc.).

Exemple :

BASSET Jean-Claude (éd.), « L'humain, carrefour d'énergies », dans *La Chair et le souffle*, t. 6, n° 1, 2011, p. 5-100.

2.2.3 Article d'ouvrage

2.2.3.1 Généralités

NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales Prénom de l'auteur, « Titre exact et complet de l'article » (entre guillemets), dans Prénom SUIVI DU NOM DE FAMILLE de l'éditeur scientifique en petites capitales, *Titre de l'ouvrage collectif* (italiques) (Collection, numéro dans la collection en chiffres arabes), Ville d'édition, Maison d'édition – 2^e ville d'édition, 2^e maison d'édition, date d'édition, pagination de l'article précédée de p. (pour page) ou c. (dans le cas de colonnes).

Dans le cas de la citation d'un tome d'un ouvrage en plusieurs tomes, on se référera aux règles ci-dessus.

2.2.3.2 Article d'ouvrage collectif

Exemples :

BEAUCHAMP Paul, « Saint Paul et l'Ancien Testament. Loi et foi », dans Camille FOCANT (éd.), *La loi dans l'un et l'autre Testament* (Lectio divina, 168), Paris, Cerf, 1997, p. 110-139.

GILSON Étienne, « Nature et portée des preuves scotistes de l'existence de Dieu », dans *Mélanges Joseph Maréchal*, t. 2 : *Hommages* (Museum Lessianum. Section philosophique, 32), Bruxelles – Paris, L'Édition universelle – Desclée de Brouwer, 1950, p. 378-395.

Les chapitres ou les parties de livre (préface, introduction, avant-propos, postface) sont cités comme des articles d'ouvrages collectifs.

Exemple :

RINGLET Gabriel, « Préface », dans Colette Nys-Mazure, *Célébration du quotidien* (Littérature ouverte), Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 9-13.

Dans le cas où l'auteur de l'article est également auteur de l'ouvrage collectif, si la pagination est continue, on peut citer soit l'article soit l'ouvrage entier.

Exemple :

TROELTSCH Ernst, « La situation scientifique et les exigences qu'elle adresse à la théologie (1900) », dans Ernst TROELTSCH, *Œuvres III. Histoire des religions et destin de la théologie* (Passages), Paris-Genève, Cerf-Labor et Fides, 1996, p. 5-37.

2.2.3.4 Article d'encyclopédie ou de dictionnaire

Exemples :

« Dominicains », dans Nicole LEMAÎTRE, Marie-Thérèse QUINSON, Véronique SOT, *Dictionnaire culturel du christianisme*, Paris, Cerf – Nathan, 1994, p. 113.

GEFFRÈ Claude, « Le dialogue entre les religions », dans Frédéric LENOIR, Ysé TARDAN-MASQUELLIER (éds), *Encyclopédie des religions*, t. 2, Paris, Bayard, 2000, nouvelle éd. revue et augmentée, p. 2421-2427.

TASSIN C., « Targum », dans *Dictionnaire de la Bible. Supplément*, t. 13, Paris, Letouzey et Ané, 2002, c. 1-344.

Pour référencer des encyclopédies et dictionnaires en plusieurs tomes et publiés par de nombreux éditeurs scientifiques de même niveau de responsabilité, il n'est pas obligatoire de mentionner les auteurs dans la notice.

Exemples :

Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain...

mais : LACOSTE Jean-Yves (éd.), *Dictionnaire critique de théologie*

Pour référencer un article d'encyclopédie ou de dictionnaire en plusieurs tomes qui a un seul auteur, on suit les règles habituelles.

Exemple :

CHEZA Maurice, « Kazongo », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 28, Paris, Letouzey et Ané, 2005, c. 1030-1031.

Pour référencer un article qui comprend plusieurs parties signées par des auteurs différents, on cite le titre de l'article et pas les auteurs.

Exemple :

L'article « Église » dans le *Dictionnaire de spiritualité*.

« Église », dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire*, t. 4, Paris, Beauchesne, 1960, c. 370-479.

2.2.4 Mémoire ou thèse (inédits)

NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales Prénom de l'auteur, *Titre* en italiques, s'il y a lieu : nombre de tomes, en chiffres arabes et suivi de t., entre parenthèses et en caractères romains (mémoire (thèse) inédit(e)), lieu de l'institution, nom de l'institution, date (dépôt, défense).

Exemples :

COSTA Noëlle, *Bouddhisme tibétain et école de Shingon : perception et diffusion en Occident* (mémoire inédit), Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2013.

MEURS Delphine, *Les intérieurs des habitations des membres du noble et vénérable chapitre Sainte-Gertrude de Nivelles au XVIII^e siècle (1705-1774) d'après les inventaires après décès* (mémoire inédit), Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1996.

Il n'est pas indispensable de préciser la faculté ni le département. Si on juge utile de les mentionner, on les introduit précédés par une virgule.

Exemples :

Université catholique de Louvain, Faculté de théologie et d'étude des religions

Université catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et lettres, Département d'histoire

Pour une année académique, mentionner la 2^e année.

Exemple :

pour 2024-2025, choisir 2025.

2.2.5 Compte rendu

Le cas présenté ici est la référence d'un compte rendu de livre dans une revue (souvent court, une ou deux pages). On notera que la référence du livre recensé est abrégée par rapport à la référence d'un livre en général.

NOM DE FAMILLE de l'auteur du compte rendu en petites capitales Prénom de cet auteur, *Compte rendu de* (en italiques) Prénom de l'auteur du livre recensé NOM DE FAMILLE de cet auteur en petites capitales, *titre principal du livre* (en italiques)⁴, lieu d'édition du livre, date d'édition du livre, dans *Titre de la revue* (italiques), tome (chiffres arabes, précédé par « t. »), année (sans parenthèses), pagination de l'article précédée de p.

Exemples :

BRITO Emilio, *Compte rendu de* Pierre Piret, *L'affirmation de Dieu dans la tradition philosophique*, Bruxelles, 1998, dans *Revue théologique de Louvain*, t. 31, 2000, p. 277-278.

HAQUIN André, *Compte rendu de* Paul POST, Jos PIEPER, Marinus VAN UDEN, *The Modern Pilgrim*, Louvain, 1998, dans *Ephemerides Theologicae Lovanienses*, t. 75, 1999, p. 541.

2.2.6 Document audio-visuel (support physique)

Pour référencer un document audiovisuel, les normes générales (auteur, titre, éditeur, année, etc.) restent d'application, assorties des particularités suivantes :

- pour ce type de document, il est nécessaire d'indiquer, dans les auteurs, au moins le/la réalisateur/trice (réal.) et le/la producteur/trice (prod.) ; si on le souhaite, on précisera d'autres types de mention de responsabilité (cela peut être utile dans un travail qui cite de nombreuses sources audiovisuelles) ; les différents types d'auteurs sont séparés par une virgule ;
- le type de document est indiqué après le titre et entre parenthèses (film, vidéo, émission télévisée, série télévisée, etc.) ;
- dans le cas d'une collection, l'indiquer après le type de document et entre parenthèses ;
- dans le cas d'une série, indiquer le nom de l'épisode entre guillemets suivi de « dans », du nom (en petites capitales) et du prénom du/de la producteur/trice de la série (s'il est connu) et du titre de la série en italiques ;
- s'ils sont connus, préciser le lieu d'édition et le nom de l'éditeur ;
- l'année correspond à l'année de sortie du document (en l'absence de date, indiquer s. d.) ;
- les données techniques propres au support (format, durée) doivent être indiquées à la fin de la référence, après une virgule : les différents éléments sont séparés par une virgule ; certaines indications peuvent

⁴ Il n'est donc pas indispensable d'indiquer le sous-titre.

être abrégées, pour autant que le système adopté reste cohérent ; le terme « minutes » est abrégé en min. et se place de préférence entre parenthèses, après le format.

Exemple de données techniques :

1 vidéocassette VHS (7 min.).

66 diapositives couleur, cassette sonore (10 min.), feuillet d'accompagnement.

Exemples de référence :

BEAUVOIS Xavier (réal.), *Des hommes et des dieux* (film) (Lumière Cinéma Sélections), Gand, Lumière, 2012, 1 DVD (120 min.).

DE HEUSCH Luc (réal.), *Fête chez les Hambas* (film), 1955, 1 vidéocassette (20 min.).

MORRIS Nick (réal.), *Jésus-Christ super star* (film), Paris, Universal pictures vidéo France SA, 1 DVD (1 h 47 min), 1 dépliant.

2.3 Documents électroniques

2.3.1 Généralités

Les règles générales établies pour les documents imprimés sont d'application autant que possible pour les documents sous format électronique. Ainsi, par exemple, on indique la première et la dernière page d'un article, sauf si l'article en ligne n'est pas paginé.

Pour citer un document dont le texte est accessible dans un dépôt institutionnel, comme les auteurs ne sont pas toujours autorisés à y déposer la version définitive de leurs publications, il est recommandé de chercher le document définitif et édité, de ne citer que cette version du document et d'utiliser la pagination de celui-ci en cas de citation d'extrait.

2.3.1.1 Documents scannés

Si le document à citer est également publié sous format imprimé et est reproduit en ligne par simple scannage, on cite la référence du document imprimé.

2.3.1.2 CD-ROM

Pour les documents tirés d'un CD-ROM, il faut préciser :

- l'auteur et le titre éventuel de l'article ou du document ;
- après le titre et entre parenthèses, la date de publication de l'article si elle diffère de la date d'édition du CD-ROM ;
- la mention « dans » suivie de l'éditeur scientifique éventuel, du titre du CD-ROM en italiques et de la mention « CD-ROM » entre parenthèses ;
- le lieu d'édition, l'éditeur et la date du CD-ROM ;
- le cas échéant, la version ou la mention d'édition du CD-ROM.

Exemple :

DERICQUEBOURG R., « Témoins de Jéhovah » (1996), dans *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain* (CD-ROM), Paris, Letouzey et Ané, 2008.

2.3.1.3 Documents en ligne : DOI sinon URL

Depuis l'apparition de versions électroniques, il est parfois difficile d'identifier un document, soit parce que l'adresse URL⁵ change, soit parce qu'il en existe plusieurs versions. Pour pallier cette difficulté, l'*International DOI Foundation*⁶ a créé le *Digital Object Identifier* (DOI), un numéro international unique et pérenne qui permet d'identifier et de localiser un objet documentaire publié sur Internet. Cet identificateur est affiché sur la notice du document. Tous les documents en ligne n'en présentent pas.

⁵ De l'anglais « uniform resource locator », adresse qui précise la localisation d'une ressource Internet

⁶ <http://www.doi.org/> (consulté le 8 juillet 2024).

Avant de citer un document consulté sur Internet, il faut donc vérifier s'il présente ou non un DOI.

Si un document électronique possède un DOI, il faut l'indiquer à la fin de la notice, après une virgule (DOI suivi d'un espace, d'un double point, d'un espace et du numéro correspondant, puis du point final). Dans ce cas, on n'indique pas d'autre mention (« en ligne », URL etc.).

Si une œuvre en ligne a à la fois un DOI et une URL, on l'indique que le DOI.

Exemple :

CARBONE Raffaele, « Le moyen de passer de la foi à l'intelligence. La condition humaine et le travail de la méditation chez Malebranche », dans *ThéoRèmes*, t. 9, 2016, DOI : 10.4000/theoremes.849.

Si le document électronique ne présente pas de DOI, on fait suivre la référence de la mention « en ligne », suivi d'un double point, de l'adresse URL du site⁷ et, entre parenthèses, de la mention « consulté le » suivi du jour, du mois en toutes lettres et de l'année. Il est conseillé de souligner la totalité de l'adresse URL du site. Certains logiciels de traitement de texte (Word) ou de gestion bibliographique (Zotero) le font automatiquement.

Exemple :

« Périzonium », dans *Le Trésor de la langue française informatisé*, en ligne : <http://www.cnrtl.fr/definition/périzonium#> (consulté le 8 juillet 2024).

En aucun cas, on ne précise le format éventuel (Word, Excel, pdf, etc.) ni le type d'accès (gratuit, payant).

2.3.2 Livre

Exemple avec DOI

LAPLANTINE François, MARTIN Jean-Baptiste Martin (éds), *Corps, religion, société*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991, DOI : 10.4000/books.pul.10352.

Exemple sans DOI :

FONDATION BERTELSMANN, *Moniteur des religions 2008 : l'Europe. Panorama des convictions et pratiques religieuses*, Gütersloh, Bertelsmann-Stiftung, 2008, en ligne : https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/GP_Moniteur_des_Religions_2008.pdf (consulté le 8 juillet 2024).

2.3.3 Article de revue

Exemple avec DOI :

COMEAU Geneviève, « Pour une théologie pratique du dialogue inter-religieux », dans *Revue théologique de Louvain*, t. 43, 2012, p. 242-256, DOI : 10.2143/RTL.43.2.2159009.

Exemple sans DOI (et sans pagination) :

BERGEY Ron, « L'élection dans le Deutéronome », dans *La Revue réformée*, n° 248, 2008, en ligne : <http://larevuereformee.net/articlerr/n248/l%E2%80%99election-dans-le-deuteronomie> (consulté le 8 juillet 2024).

2.3.4 Article d'ouvrage

2.3.4.1 Généralités

Si le livre dont est tiré l'article a bien un DOI mais que l'article n'a pas de DOI précis, même si cet article a une adresse URL précise, on indique le DOI du livre.

⁷ Si l'adresse est trop longue ou trop complexe, il faut indiquer l'adresse générale du site qui permet d'accéder au document consulté.

Exemple : (ayant aussi un lien : <https://books.openedition.org/pub/41774>) :

DOUGLAS Virginie, « La religion dans les romans britanniques pour la jeunesse de 1945 à nos jours », dans Mariella COLIN (éd.), *Les catéchismes et les littératures chrétiennes pour l'enfance en Europe* (Études sur le livre de jeunesse), Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2014 p. 291-309, DOI : 10.4000/books.pub.41564.

Si l'ouvrage dont est tiré l'article n'a pas de DOI (et donc l'article non plus), on indique l'adresse URL trouvée pour le livre.

2.3.4.2 Article d'ouvrage collectif

Exemple avec DOI :

NAGY Dorottya, « Minding Methodology. Theology-Missiology and Migration Studies » dans Martha Frederiks, Dorottya NAGY, *Religion, Migration and Identity* (Theology and Mission in World Christianity, 2), Leiden, Brill, 2016, p. 30–59, DOI : https://doi.org/10.1163/9789004326156_004.

Exemple sans DOI :

ARTUS Olivier, « La protection des animaux selon les traditions du Pentateuque », dans Didier Luciani (éd.), *Des animaux, des hommes et des dieux. Parcours dans la Bible hébraïque* (Religio), Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2020, p. 55-70, en ligne : <https://dial.uclouvain.be/PUL/object/pul:29303100111860> (consulté le 8 juillet 2024).

2.3.4.3 Article d'encyclopédie ou de dictionnaire

Exemple avec DOI :

COLLINS John J. « Apocalypse », dans Robert A. SEGAL et Kocku VON STUCKRAD, *Vocabulary for the Study of Religion*, Brill, 2016, DOI : http://dx.doi.org/10.1163/9789004249707_vsr_COM_00000136.

Exemple sans DOI :

SCOTT Sarah, « Martin Buber (1878—1965) » dans *Internet Encyclopedia of Philosophy*, en ligne : <https://iep.utm.edu/martin-buber/> (consulté le 8 juillet 2024).

2.3.5 Mémoire ou thèse (inédits)

Exemple sans DOI :

CRISTINO Eduardo Tadeu, *La conscience morale : pour une théologie et une pédagogie comme projet de libération* (thèse inédite), Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2005, en ligne : <http://hdl.handle.net/2078.1/5393> (consulté le 8 juillet 2024).

2.3.6 Compte rendu

Exemple avec DOI :

KRUMENACKER Yves, *Compte rendu de Bruno MAËS, Les livrets de pèlerinage*, Rennes, 2016, dans *Chrétiens et sociétés*, t. 24, 2017, p. 188-190, DOI : <https://doi.org/10.4000/chretienssocietes.4253>.

2.3.7 Document audiovisuel et multimédia

Les règles en vigueur pour les supports physiques restent d'application.

Pour les documents en ligne, le producteur peut être indiqué comme auteur (prod.) et/ou comme éditeur commercial.

Si la date de mise en ligne diffère de la date d'édition, on l'indique après le type de document et précédée de la mention « publié le ».

Si les indications du site ne sont pas suffisantes, on se réfère à celles du générique.

Exemples :

COCHINAUX Philippe (présenté par), « Hicham Abdel Gawad : La femme dans la religion islamique », Dominicains TV, publié le 3 juillet 2017, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=GbibMTIAPP8> (consulté le 8 juillet 2024).

DE ROZIÈRES Christian (réal.), BURNET Régis (présenté par), « L'évangile de Marc » (émission télévisée), publié le 23 novembre 2014, dans *La Foi prise au mot*, KTO, 2014, en ligne : https://youtu.be/_dQUS_km1U8 (consulté le 8 juillet 2024).

2.3.8 Site, blog, forum

Les sites, les documents en ligne et les articles de blog ne sont utilisés que s'ils présentent un intérêt scientifique réel dans le travail. Dans ce cas, il est requis de les citer.

L'adresse URL doit être l'adresse la plus précise possible (exemple : chaque article de blog possède une adresse propre).

2.3.8.1 Site

Si l'auteur et l'éditeur du site sont identiques, il faut éviter de répéter la même mention.

Exemple de site réservé à un projet et qui est coédité par plusieurs facultés :

PROTESTANTSE THEOLOGISCHE UNIVERSITEIT et PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY, *Barth Literature Search Project*, en ligne : http://barth.mediafiler.org/barth/index_Eng.htm (consulté le 8 juillet 2024).

2.3.8.2 Document sur un site

Si la personne ou l'organisme éditeur du site est clairement identifié, on indiquera : en ligne sur le site de... Au besoin, on précisera entre parenthèses le site général de l'institution de l'auteur ou de l'organisme.

Si la personne ou l'organisme éditeur du site n'est pas identifié, on se contentera d'indiquer, comme pour les articles et les livres électroniques : « en ligne » suivi d'un double point, de l'URL et de la date de consultation des pages du site.

Les exemples suivants constituent des documents et non des articles : le titre du document est donc en italiques.

Exemples :

Early References about the Apostolate of Saint Thomas in India. Records about the Indian Tradition, Saint Thomas Christians & Statements by Indian Statesmen, en ligne sur le site du NSC Network : <http://nasrani.net/2007/02/16/references-about-the-apostolate-of-saint-thomas-in-india-records-of-indian-tradition-of-thomas-statements/> (consulté le 8 juillet 2024).

Les objectifs et défis, en ligne sur le site de l'Institut Religions, spiritualités, cultures, société (UCL) : <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/rscs/objectifs.html> (consulté le 8 juillet 2024).

Dans le cas de ce document, l'auteur est équivalent à l'éditeur (on ne le répète donc pas).

2.3.8.3 Article de blog

Les mentions à indiquer sont les suivantes :

- nom et prénom ou pseudonyme de l'intervenant, suivis d'une virgule ;
- titre s'il existe entre guillemets et suivi d'une virgule ;
- article ou message publiés (pas de virgule) ;
- date de l'intervention, suivie d'une virgule ;
- mention « en ligne sur » suivi du titre du blog ou du forum concerné en italiques ; si le terme « blog » n'apparaît pas dans le titre du blog, indiquer : « en ligne sur le blog » suivi du titre ; si l'auteur est précisé, faire suivre par « de... » et le nom de l'auteur ;
- double point puis URL ;
- date de la consultation entre parenthèses (consulté le ...).

Exemples :

POUJOL René, « Benoît XVI, l'homme qui ne voulait pas être pape », article publié le 31 décembre 2022, en ligne sur le blog *Cath'lib* : <https://www.renepoujol.fr/benoit-xvi-lhomme-qui-ne-voulait-pas-etre-pape/> (consulté le 8 juillet 2024).

REES Tom, « The Not-so-good Samaritan », article publié le 6 avril 2011, en ligne sur le blog *Epiphenom. The Science of Religion and Non-belief* : <http://epiphenom.fieldofscience.com/2011/04/not-so-good-samaritan.html> (consulté le 8 juillet 2024).

VAN BELLINGEN Léopold, « Le non accès des femmes à la formation de diacre devant un tribunal belge », article publié le 6 juillet 2024, en ligne sur le blog *Observatoire juridique du fait religieux* : <http://belgianlawreligion.unblog.fr/2024/07/06/formation-diaconat-femme/> (consulté le 8 juillet 2024).

2.4 Présentation de la liste bibliographique

Dans le cas d'un travail « long », comme un mémoire ou une thèse, la référence complète de chaque document est introduite dans la bibliographie finale. Chaque référence fait l'objet d'une « notice bibliographique ».

La bibliographie est présentée dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. Les ouvrages anonymes y sont insérés par le début du titre, article défini (le, la, etc.) non compris.

Le nom de l'auteur est mis en valeur en reculant d'une tabulation la 2^e ligne de la notice et les éventuelles lignes suivantes.

Dans le cas de plusieurs ouvrages d'un même auteur, ceux-ci sont classés dans l'ordre alphabétique du premier mot du titre, article défini non compris, ou par ordre chronologique de parution. À partir de la 2^e référence, on remplace le nom et le prénom de l'auteur par un tiret long.

Exemple :

GESCHÉ Adolphe, « Du dogme, comme exégèse », dans *Revue théologique de Louvain*, t. 21, 1990, p. 163-198.
___, *Éloge de la théologie*, dans *Revue théologique de Louvain*, t. 27, 1996, p. 160-173.

C'est la responsabilité du promoteur de valider le classement de la bibliographie finale.

À titre indicatif, voici quelques propositions.

Type de bibliographie	Sections	Subdivisions	Type de classement interne
Courte	Une seule		<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
Sur un auteur	Bibliographie primaire (textes de l'auteur)	Ouvrages	<i>Ordre chronologique croissant de dates d'édition</i>
		Articles	<i>Ordre chronologique croissant de dates d'édition</i>
		Sites	<i>Ordre alphabétique de nom de sites</i>
	Bibliographie secondaire (études sur l'auteur)	Travaux académiques (thèses et mémoires)	<i>Soit ordre alphabétique de noms d'auteurs, soit ordre chronologique croissant de dates d'édition</i>
		Ouvrages	<i>Soit ordre alphabétique de noms d'auteurs, soit ordre chronologique croissant de dates d'édition</i>
		Articles	<i>Soit ordre alphabétique de noms d'auteurs, soit ordre chronologique croissant de dates d'édition</i>
		Sites	<i>Ordre alphabétique de noms de sites</i>
	Bibliographie complémentaire (autres documents consultés)	Instruments de travail	<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
		Ouvrages	<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
		Articles	<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
		Sites	<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
Sur un thème	Instruments de travail		<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
	Ouvrages		<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
	Articles		<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
	Sites		<i>Ordre alphabétique de noms de sites</i>
Variante⁸	Instruments de travail		<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>
	Sources		-
	Travaux		<i>Ordre alphabétique de noms d'auteurs</i>

⁸ La distinction entre « sources » (éditions de texte) et « travaux » est notamment préconisée dans les mémoires sur les auteurs de l'Antiquité.

Au sein d'un même type de document, les formats imprimés et électroniques ne font pas l'objet d'une distinction. Seuls les sites spécifiques peuvent être cités à part.

Pour faciliter le travail du lecteur, on évite de créer des sous-sections quand cela ne se justifie pas.

3. Description bibliographique destinée aux notes de bas de page

3.1 Généralités

3.1.1 Modes de citation

Lors de la rédaction du travail, les documents utilisés sont cités en notes de bas de page.

Soit on puise des idées chez un auteur soit on reproduit des extraits de son œuvre.

Si l'on reproduit un extrait ou si l'on paraphrase un passage précis de l'œuvre d'un auteur, la citation en note de bas de page est suivie de la mention de la page ou des pages consultées.

Si on résume la pensée qu'un auteur présente dans l'ensemble d'un document, on cite aussi ce document mais sans mentionner de page précise.

3.1.2 Référence complète et référence abrégée

La référence complète est donnée lors de la première mention du document consulté. Elle est introduite en note de bas de page.

Elle se fait sur le mode de la bibliographie finale, à l'exception :

- de la mention de l'auteur : initiale du prénom, suivie d'un point, d'un espace et du NOM en petites capitales ;
- en cas de citation textuelle ou de référence à un passage précis, de la mention de la page ou des pages consultées.

Dans la suite du travail, on en donne une référence abrégée. Le titre peut être abrégé, mais toujours de la même manière. Cette solution est à privilégier.

Les *op. cit.*, *loc. cit.*, art. cit. (abréviation française donc pas en italiques), *ibid.* ou *passim* doivent être évités de même que « ss. » après un numéro de page. Ces mentions entraînent des erreurs et sont donc peu pertinentes.

Si plusieurs références identiques se suivent immédiatement (cette condition est impérative), on peut utiliser la mention *ibid.* (pour *ibidem* : « au même endroit ») :

- dans une note qui suit immédiatement une autre note qui référence le même document et la même page ;
- dans une note qui suit immédiatement une autre note qui référence le même document, mais pas la même page : dans ce cas, la mention *ibid.* est suivie du numéro de l'autre page concernée. Ex. *ibid.*, p. 399.

Si plusieurs références se suivent dans une même note, on ne va pas à la ligne pour chaque référence, mais on sépare chaque référence de la suivante par un point-virgule. On classe la série continue de références selon l'ordre chronologique de parution ou l'ordre alphabétique des auteurs.

Certains types de documents spécifiques comme les publications d'auteurs anciens présentent des variantes par rapport aux règles générales présentées ici.

3.1.3 Cas particulier : pagination des articles

Dans le cas d'un article, il ne faut pas confondre la pagination de l'article, qui fait partie intégrante de la référence du document et la ou les page(s) précises consultées dans cet article.

Si on cite de manière générale le contenu d'un article (de revue ou d'ouvrage collectif), on ne doit pas préciser la page consultée, mais seulement la pagination complète de l'article. Si on cite une partie du texte de l'article, il faut préciser la ou les pages concernées.

Dans la première référence, on indique la pagination complète de l'article suivi, entre parenthèses, de la mention « p. » suivi du numéro de la ou des pages dont la citation est extraite.

Dans la référence abrégée, on indique seulement, entre parenthèses, de la mention « p. » suivi du numéro de la ou des pages dont la citation est extraite (voir exemples ci-dessous).

3.2 Documents imprimés

3.2.1 Livre

3.2.1.1 Livre en un tome

1^{ère} citation

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, *Titre* en italiques (Collection, numéro dans la collection en chiffres arabes), Ville d'édition, Maison d'édition – 2^e ville d'édition, 2^e maison d'édition, date d'édition, mention d'édition éventuelle, et, le cas échéant, page(s) concernée(s) introduite(s) par p.

Exemples :

G. BESSIÈRE, Jésus selon Proudhon. La « messianose » et la naissance du christianisme (Histoire), Paris, Cerf, 2007.

A. DE VOGÜE, *La communauté et l'abbé dans la Règle de S. Benoît* (Textes et études théologiques), Paris, Desclée de Brouwer, 1961, p. 108-109.

Citation répétée

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, *Titre abrégé* en italiques, page(s) concernée(s) introduite(s) par p.

Exemples des références ci-dessus :

G. BESSIÈRE, Jésus selon Proudhon.

A. DE VOGÜE, *La communauté et l'abbé*, p. 399.

3.2.1.2 Livre en plusieurs tomes

Si la pagination des deux tomes est continue d'un tome à l'autre, on suit les indications de l'ouvrage en 1 tome.

Si la pagination des deux tomes diffère, on suit les indications suivantes.

1^{ère} citation

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, *Titre* en italiques, t. suivi du numéro du tome en chiffres arabes et le cas échéant, suivi de « : » de l'initiale du prénom et du NOM DE FAMILLE de l'auteur de l'ouvrage collectif (en petites capitales) suivi du *Titre* propre de ce tome (Collection, numéro dans la collection en chiffres arabes), Ville d'édition, Maison d'édition – 2^e ville d'édition, 2^e maison d'édition, date d'édition, mention d'édition éventuelle, et, le cas échéant, page(s) concernée(s) introduite(s) par p.

Exemples :

M.-D. CHENU, *La parole de Dieu*, t. 2 : *L'Évangile dans le temps* (Cogitatio fidei, 10-11), Paris, Cerf, 1964.

S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, t. 1 : *L'histoire* (Lectio divina, 156), Paris, Cerf, 1994, p. 98.

Citation répétée

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, *Titre abrégé* en italiques, t. suivi du numéro du tome en chiffres arabes, et, le cas échéant, page(s) concernée(s) introduite(s) par p.

Exemples des références ci-dessus :

M.-D. CHENU, *La parole de Dieu*, t. 2.

S. LEGASSE, *Le procès de Jésus*, t. 1, p. 158.

3.2.2 Article de revue

1^{ère} citation

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, « Titre exact et complet de l'article » (entre guillemets), dans *Titre de la revue* (italiques), tome (chiffres arabes, précédé par « t. »), année (sans parenthèses), pagination de l'article précédée de p. et, le cas échéant, page(s) page(s) concernée(s) introduite(s) par p. et entre parenthèses.

Exemples :

A. GESCHÉ, « L'identité de l'homme devant Dieu », dans *Revue théologique de Louvain*, t. 29, 1998, p. 3-28.

G. THEISSEN, « Amour du prochain et égalité », dans *Études théologiques et religieuses*, t. 76, 2001, p. 325-346 (p. 326).

Citation répétée

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, « Titre abrégé de l'article » (entre guillemets), et, le cas échéant, page(s) concernée(s) introduite(s) par p.

Exemples des références ci-dessus :

A. GESCHÉ, « L'identité de l'homme devant Dieu ».

G. THEISSEN, « Amour du prochain et égalité », p. 326.

3.2.3 Article d'ouvrage

1^{ère} citation

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, « Titre exact et complet de l'article » (entre guillemets), dans Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point suivi du NOM DE FAMILLE de l'éditeur scientifique en petites capitales, *Titre de l'ouvrage collectif* (italiques) (Collection, numéro dans la collection en chiffres arabes), Ville d'édition, Maison d'édition – 2^e ville d'édition, 2^e maison d'édition, date d'édition, mention d'édition éventuelle, pagination de l'article précédée de p. (pour page) ou c. (dans le cas de colonnes), et, le cas échéant, page(s) ou colonne (s) concernée(s) introduite(s) par p. ou c. et entre parenthèses.

Exemples :

J. LADRIÈRE, « L'intelligence de la foi et le devenir de la raison », dans F. BOUSQUET, P. CHAPPELLE (éds), *Dieu et la raison. L'intelligence de la foi parmi les rationalités contemporaines*, Paris, Bayard, 2005, p. 15-40.

Y. LEDURE, « De l'athéisme à l'indifférence religieuse. Nouveau statut du religieux », dans F. LENOIR, Y. TARDAN-MASQUELIER (éds), *Encyclopédie des religions*, t. 2, Paris, Bayard, 2000, nouvelle éd. revue et augmentée, p. 2383-2392 (p. 2386).

Citation répétée

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, « Titre abrégé de l'article » (entre guillemets), et, le cas échéant, page(s) ou colonne (s) concernée(s) introduite(s) par p. ou c. et entre parenthèses.

Exemples des références ci-dessus :

J. LADRIÈRE, « L'intelligence de la foi et le devenir de la raison ».

Y. LEDURE, « De l'athéisme à l'indifférence religieuse », p. 2386.

3.2.4 Mémoire ou thèse (inédits)

1^{ère} citation

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, *Titre* en italiques, s'il y a lieu : nombre de tomes, en chiffres arabes et suivi de t., entre parenthèses et en caractères romains (mémoire (thèse) inédit(e)), lieu de l'institution, nom de l'institution, date (dépôt, défense), éventuellement, entre parenthèses, et, le cas échéant, page(s) concernée(s) introduite(s) par p.

Exemple :

J.-C. GUYOT, *Le souvenir du mémorial de la passion selon Julienne de Cornillon* (mémoire inédit), Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1985.

F. MIRGUET, *Une lecture de Gn 21,1-21. Quelques questions d'exégèse synchronique* (mémoire inédit), Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 2002, p. 10.

Citation répétée

Initiale du prénom de l'auteur suivie d'un point NOM DE FAMILLE de l'auteur en petites capitales, *Titre abrégé* en italiques, et, le cas échéant, page(s) concernée(s) introduite(s) par p.

Exemple :

J.-C. GUYOT, *Le souvenir du mémorial de la passion*.

F. MIRGUET, *Une lecture de Gn 21,1-21*, p. 20.

3.2.5 Compte rendu

1^{ère} citation

Initiale du prénom de l'auteur du compte rendu suivie d'un point NOM DE FAMILLE de cet auteur en petites capitales, *Compte rendu de* (en italiques) Initiale du prénom de l'auteur du livre recensé NOM DE FAMILLE de cet auteur en petites capitales, *titre principal du livre* (en italiques)⁹, lieu d'édition du livre, date d'édition du livre, dans *Titre de la revue* (italiques), tome (chiffres arabes, précédé par « t. »), année (sans parenthèses), pagination de l'article précédée de p., et, le cas échéant, page(s) page(s) concernée(s) introduite(s) par p. et entre parenthèses.

Exemple :

H. BRICOUT, *Compte rendu de A. THOMASSET, J.-M. GARRIGUES, Une morale souple mais non sans boussole. Répondre aux doutes des quatre cardinaux à propos d'Amoris laetitia*, Paris, 2017, dans *Revue d'éthique et de théologie morale*, n° 297, 2018, p. 128-131.

E. BRITO, *Compte rendu de P. PIRET, L'affirmation de Dieu dans la tradition philosophique*, Bruxelles, 1998, dans *Revue théologique de Louvain*, t. 31, 2000, p. 277-278 (p. 277).

Citation répétée

Initiale du prénom de l'auteur du compte rendu suivie d'un point NOM DE FAMILLE de cet auteur en petites capitales, *Compte rendu de* (en italiques) Initiale du prénom de l'auteur du livre recensé NOM DE FAMILLE de cet auteur en petites capitales, *Titre abrégé* en italiques, et, le cas échéant, page(s) concernée(s) introduite(s) par p.

Exemple de la référence ci-dessus :

H. BRICOUT, *Compte rendu de A. THOMASSET, J.-M. GARRIGUES, Une morale souple*.

E. BRITO, *Compte rendu de P. PIRET, L'affirmation de Dieu*, p. 278.

3.2.6 Document audiovisuel (support physique)

Pour citer une scène précise, on peut indiquer le minutage de celle-ci à la fin de la notice sous la forme : heure:minute:seconde (sans espace blanc), les plages de début et de fin étant séparées par un trait d'union.

⁹ Il n'est donc pas indispensable d'indiquer le sous-titre.

Par exemple, dans un travail, vous citez, dans le texte, l'expression d'Hicham Abdel Gawad : « Si bien que le premier musulman n'est pas musulman mais musulmane », tirée de la webTV « Hicham Abdel Gawad : La femme dans la religion islamique » et c'est la première fois que vous citez cette webTV ou un extrait de celle-ci. La référence en note se présente comme suit :

Exemple :

COCHINAUX Philippe (présenté par), « Hicham Abdel Gawad : La femme dans la religion islamique », Dominicains TV, publié le 3 juillet 2017, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=GbibMTIAPP8> (consulté le 8 juillet 2024), min. 0:05:21-0:06:23.

Dans la suite du travail, vous citez la phrase suivante prononcée par Hicham Abdel Gawad lors de la même émission : « Ils comprennent que c'est un verset qui s'adresse à des arabes dans un environnement désertique ». La référence se présente de la manière suivante :

COCHINAUX Philippe (présenté par), « Hicham Abdel Gawad : La femme dans la religion islamique » min. 0 :08:35-0:08 :41.

3.3 Documents électroniques

La citation des documents électroniques en note de bas de page suit les mêmes principes que la citation des documents imprimés.

Si un livre au format ePub, Kindle, Kobo, etc. ne présente pas de numéro de page, on indique le titre ou le numéro du chapitre ou de la section concernée. Si un article au format électronique ne présente pas de numéro de page, on n'indique aucune mention de page.

4. Documents spécifiques

4.1 Publications d'auteurs anciens et patristiques (Antiquité)¹⁰

4.1.1 Généralités

Pour les auteurs de l'Antiquité, on indique le nom de l'auteur sous la forme francisée (par exemple : Jérôme, plutôt que Hieronymus). Quand ce nom est porté par plusieurs auteurs (c'est-à-dire en cas d'homonymie), on précise le nom de lieu ou le qualificatif qui caractérise l'auteur que l'on veut désigner (par exemple : Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse ou Grégoire le Grand ; Jean Chrysostome ou Jean Damascène).

Dans une référence bibliographique, le tout s'écrit en petites capitales.

L'auteur indiqué est donc l'auteur du texte et non l'éditeur scientifique éventuel.

Exemples :

BASILE DE CÉSARÉE, *Contre Eunome*, et non BASILE de Césarée ni BASILIUS CAESARIENSIS (et encore moins : DE CÉSARÉE Basile).

GRÉGOIRE DE NYSSE et non GRÉGOIRE de Nysse ou GREGORIUS NYSSENUS (et encore moins DE NYSSE Grégoire).

Par souci d'uniformité, on indique de préférence le titre de l'ouvrage sous sa forme francisée, à moins que le titre latin ne soit très connu ; on adopte si possible le titre proposé par la collection « Sources chrétiennes » (Cerf) ou, pour les œuvres de Saint Augustin, par la « Bibliothèque augustinienne ». En cas d'hésitation, on indique le titre de l'œuvre tel qu'il figure (en latin) dans la *Clavis Patrum Graecorum* ou la *Clavis Patrum Latinorum*. Dans une référence bibliographique, le titre est indiqué en italiques.

Exemples :

ORIGÈNE, *Traité des principes* (et non : De principiis ou Peri archôn).

JÉRÔME, *Commentarioli in psalmos* (il n'y a pas de titre reçu en français).

¹⁰ Avec l'aimable collaboration du professeur J.-M. Auwers.

Les œuvres anciennes sont souvent divisées en livres, chapitres et paragraphes. Selon les cas, une, deux ou trois subdivisions peuvent être présentes. C'est ce qu'on appelle la « référence interne ». Celle-ci est présentée dans les notes de bas de page, mais pas dans la bibliographie finale d'un travail long. Le numéro du livre est indiqué en chiffres romains et le reste en chiffres arabes.

Exemples :

HILAIRE DE POITIERS, *La Trinité*, VI, 7 (cet ouvrage est divisé en livres et en chapitres).

CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates*, IV, 3, 10 (cet ouvrage est divisé en livres, chapitres et paragraphes).

ORIGÈNE, *Traité des principes*, IV, 2, 6 (même remarque).

PSEUDO-JUSTIN, *Exhortation aux Grecs*, 24, 2 (cet ouvrage est divisé en chapitres et paragraphes).

Certaines œuvres comportent en outre une préface ou un prologue de l'auteur, également inclus dans la référence interne et mentionnés en caractères normaux (et non en italiques).

Exemples :

IRÉNÉE DE LYON, *Contre les hérésies*, Préface, 3 (ici : « 3 » correspond au 3^e paragraphe de la préface).

THÉODORE LE LECTEUR, *Histoire ecclésiastique*, I, Prologue.

Prologue et préface, etc. peuvent figurer avant ou après le numéro du livre, selon que c'est un prologue ou une préface à l'ensemble de l'œuvre (avant la division en livres) ou à un livre de l'œuvre.

Les traducteurs anciens ajoutaient souvent un prologue à leurs traductions. Celui-ci ne s'indique pas en italiques.

Exemple :

JÉRÔME, Prologue à sa traduction d'ORIGÈNE, *Homélies sur le Cantique des cantiques*.

Les écrits patristiques doivent être cités selon la meilleure édition critique (cf. *Clavis Patrum Graecorum* ou *Répertoire général des auteurs ecclésiastiques latins*).

4.1.2 Références en note de bas de page

Dans les notes de bas de page, il faut uniformiser les références au maximum. Aussi, dans les notes de bas de page d'un travail en français, on indique les noms d'auteurs, le titre et les indications « éd. », « trad. » abrégées en français.

Il ne faut pas se préoccuper de la place du prénom de l'auteur dans la note, l'auteur étant repris sous une forme unique. Il faut bien entendu éviter la forme fantaisiste : « DE NYSSE Grégoire » !

On donne, à la suite de l'auteur de l'œuvre, le titre de l'œuvre. Dans les notes de bas de page d'un travail en français, on désigne les œuvres anciennes d'après leur titre en français, même si on se réfère à une édition dans une autre langue, qui est précisée dans la bibliographie finale dans le cas d'un travail long. Dans le cas d'un travail court (article), l'édition dans une autre langue n'est donc pas obligatoirement précisée.

On ajoute ensuite la référence interne, l'éditeur scientifique (en cas d'édition critique, précédé de la mention « éd. ») et/ou le traducteur (en cas de traduction, précédé de la mention « trad. ») sous la forme : initiales du prénom et nom en petites capitales. Ainsi, contrairement à la règle générale qui n'oblige pas à préciser le nom du traducteur, lorsqu'on cite un texte patristique en traduction, on indique toujours le nom du traducteur, à l'intérieur de la référence. Si l'éditeur scientifique et le traducteur sont deux personnes différentes, indiquer d'abord l'éditeur suivi d'une virgule et du traducteur (exemple : éd. A. LE BOULLUEC, trad. P. VOULET). Si l'éditeur scientifique et le traducteur sont la même personne : indiquer : « éd. » et « trad. » (exemple : éd. et trad. M.-G. GUÉRARD). Le cas échéant, on précise le collaborateur (exemple : avec la collaboration de M. BORRET).

Pour les autres éléments de la référence, on suit les règles énoncées ci-dessus pour les monographies.

Pour les sources éditées dans les grandes collections suivantes, on *peut* se contenter d'indiquer, entre parenthèses, le sigle de la collection, le numéro du volume dans la collection et la pagination ou le numéro de colonne. Dans ce cas, on n'indique ni le lieu d'édition, ni la maison d'édition, ni même l'année. Pour la Patrologie grecque (PG) et la Patrologie latine (PL), on procède toujours de la sorte.

- Corpus christianorum. Series Graeca (CCG)
- Corpus christianorum. Series Latina (CCL)
- Corpus scriptorum christianorum orientalium (CSCO)
- Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum (CSEL)
- Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte (GCS)
- Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte. Neue Folge (GCS. NF)
- MIGNE Jacques-Paul, Patrologiae cursus completus... series latina (PL)
- MIGNE Jacques-Paul, Patrologiae cursus completus... series graeca (PG)
- Patrologia orientalis (PO)
- Sources chrétiennes (SC).

Exemples de 1^{ère} note¹¹ :

AUGUSTIN D'HIPPONE, *Sermon* 299A augmenté (= Sermon Dolbeau 147), 42, éd. F. DOLBEAU, dans *Vingt-six sermons au peuple d'Afrique* (Collection des Études Augustiniennes. Série Antiquité, 14), Paris, Institut d'études augustiniennes, 1996, p. 398.

BASILE DE CÉSARÉE, Homélie 19 (Sur les quarante martyrs de Sébaste), 8 (PG, 31, c. 521).

CYPRIEN, *Lettre* 55, 2, 1, éd. G.F. DIERCKX (CCL, 3B), Turnhout, Brepols, 1994, p. 257. Ou : CYPRIEN, *Lettre* 55, 2,1 (CCL, 3B, p. 257).

ÉVAGRE, *Sur les pensées*, 17, éd. P. GÉHIN, C. GUILLAUMONT et A. GUILLAUMONT (SC, 438), Paris, Cerf, 1998, p. 208-214. Ou : ÉVAGRE, *Sur les pensées*, 17 (SC, 438, p. 208-214).

GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vie de Moïse*, I, 41, trad. J. DANIELOU (SC, 1bis), Paris, Cerf, 1987, 4e éd, p. 79.

JEAN CHRYSOSTOME, *Sermons sur la Genèse*, 3, 2, éd. et trad. L. BROTTIER (SC, 433), Paris, Cerf, 1998, p. 209.

JÉRÔME, *Commentarioli in psalmos*, 103, 6, éd. G. MORIN (CCL, 72), Turnhout, Brepols, 1959, p. 228.

Ou : JÉRÔME, *Commentarioli in psalmos*, 103, 6 (CCL, 72, p. 228).

JÉRÔME, Prologue à sa traduction d'ORIGÈNE, *Homélie sur le Cantique des cantiques*, trad. O. ROUSSEAU (SC, 37 bis), Paris, Cerf, 2007, p. 63.

ORIGÈNE, *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, I, 2, 22, trad. L. BRÉSARD et H. CROUZEL avec la collaboration de M. BORRET, t. 1 (SC, 375), Paris, Cerf, 1991, p. 205 ; III, 12, 4, t. 2 (SC, 376), Paris, 1992, p. 615.

ORIGÈNE, *Sur la prière*, 20, 1, éd. P. KOETSCHAU (GCS, 3), Leipzig, 1899, p. 343. Ou : ORIGÈNE, *Sur la prière*, 20, 1 (GCS, 3, p. 343).

SOCRATE, *Histoire ecclésiastique*, V, 8, 1, éd. G. C. HANSEN (GCS. NF, 1), Berlin, Akademie-Verlag, 1995, p. 279.

Ou : SOCRATE, *Histoire ecclésiastique*, V, 8, 1 (GCS. NF, 1, p. 279).

THEODORET DE CYR, *Haereticorum fabularum compendium* (PG, 83, c. 336-556).

Exemple de 2^e note et notes suivantes (même édition) : auteur, titre abrégé, référence interne, collection et page ou colonne.

Exemples :

BASILE DE CÉSARÉE, *Homélie 19*, 8 (PG 31, c. 521).

JEAN CHRYSOSTOME, *Sermons sur la Genèse*, 3, 2 (SC, 433), p. 209.

SOCRATE, *Histoire ecclésiastique*, V, 8, 1 (GCS. NF, 1, p. 279).

Attention : dans la référence de la bibliographie finale, il faudra citer l'œuvre entière (voir ci-dessous). Les introductions et notes des éditions critiques sont mentionnées sous le nom de leur auteur. Comme pour un livre, on n'indique que les pages précises auxquelles on renvoie.

¹¹ La liste d'exemples de référence en note de bas de page inclut un retrait à la seconde ligne pour la clarté de la présentation.

Exemples (notes de bas de page) :

1^{ère} note :

M. BORRET, « Introduction critique », dans ORIGÈNE, *Contre Celse*, I (SC, 132), Paris, Cerf, 1967, p. 40.

M. BORRET, « Note 2 », dans ORIGÈNE, *Contre Celse*, I (SC, 132), Paris, Cerf, 1967, p. 252-253.

2^e note citant la même référence :

M. BORRET, « Introduction critique », p. 41.

4.1.3 Références dans la liste bibliographique

Comme dans les notes de bas de page, pour les sources éditées dans les grandes collections suivantes, et en tout cas, pour la Patrologie grecque (PG) et la Patrologie latine (PL), on peut se contenter d'indiquer, entre parenthèses, le sigle de la collection, suivi d'une virgule, le numéro du volume dans la collection et la pagination ou le numéro de colonne.

Exemples :

AUGUSTIN D'HIPPONE, *Vingt-six sermons au peuple d'Afrique*, éd. F. DOLBEAU (Collection des Études augustinienes. Série Antiquité, 14), Paris, Études augustinienes, 1996.

GRÉGOIRE DE NYSSE, *Vie de Moïse ou Traité de la perfection en matière de vertu*, trad. J. DANÉLOU (SC, 1bis), Paris, Cerf, 1987, 4^e éd.

On s'efforcera de respecter les indications qui figurent sur la page de titre de l'ouvrage. Ainsi, si un auteur et/ou une œuvre figurent sur la page de titre de l'édition utilisée autrement qu'ils ont été mentionnés dans le cours du travail de l'étudiant-e où il faut privilégier les formes françaises, on rappellera les indications qui ont été utilisées dans le travail avant de donner la référence bibliographique. Ceci permet de faciliter le classement alphabétique de la bibliographie et de retrouver plus facilement l'œuvre originale dans un catalogue de bibliothèque (quelqu'un qui cherchera « Commentaire de l'Apocalypse » dans le catalogue ne tombera pas sur *Tyconii Afri Expositio Apocalypseos*). Cette pratique est réservée aux œuvres anciennes et diffère de la norme générale appliquée pour les autres œuvres.

Voici quelques illustrations de cette pratique.

Eusèbe de Césarée et Théodore le lecteur ont écrit tous deux un ouvrage intitulé ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία, ce qui se traduit en français par *Histoire ecclésiastique*. L'ouvrage d'Eusèbe a fait l'objet d'une édition avec traduction dans la collection « Sources chrétiennes » sous le titre *Histoire ecclésiastique* ; celui de Théodore le lecteur a été édité par G. C. Hansen sous le titre *Kirchengeschichte*. Eusèbe de Césarée a également écrit une *Vie de Constantin* éditée par I. A. Heikel sous le titre *Über das Leben Constantins* (l'œuvre n'a pas été traduite en français). Il n'y a pas de bon sens à référencer, dans les notes de bas de page, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et son *Über das Leben Constantins*, ni de parler de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et de la *Kirchengeschichte* de Théodore, selon qu'on cite ces œuvres d'après une édition française ou une édition allemande.

On renvoie donc, en note de bas de page au titre en français :

THÉODORE LE LECTEUR, *Histoire ecclésiastique*, I, Prologue, éd. G. C. HANSEN (GCS. NF, 3), 2^e éd., Berlin, Akademie Verlag, 1995, p. 1.

Et on cite l'édition utilisée en note de bas de page de la manière suivante dans la bibliographie finale :

THÉODORE LE LECTEUR, *Histoire ecclésiastique* = THEODOROS ANAGNOSTES, *Kirchengeschichte*, éd. G.C. HANSEN (GCS. NF, 3), 2^e éd., Berlin, Akademie-Verlag, 1995.

4.1.4 Exemples de références de textes lus sur Internet

BASILE DE CÉSARÉE, *Homélie 6* (sur l'avarice), trad. L. FRITZ, en ligne : <http://www.patristique.org/Basile-de-Cesaree-Homelie-6-sur-l.html> (consulté le 8 juillet 2024).

GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Lettre 1* (à Basile de Césarée), trad. L. FRITZ, en ligne : <http://www.patristique.org/Gregoire-de-Nazianze-Lettre-1-a.html> (consulté le 8 juillet 2024).

4.2 Publications d'auteurs médiévaux

Pour les auteurs médiévaux, choisir la forme : prénom, suivi du nom d'origine, les deux en petites capitales et traduits en français, quand l'usage le permet.

Pour un auteur très connu comme saint Thomas, on peut écrire en français et comme suit les références à la *Summa theologiae* : THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, IIa-IIae, 89, 4, ad 2, ou qu. 89, art. 4, ad 2 (ce qui signifie question 89, article 4, réponse au 2^e point).

4.3 Manuscrits

Pour référencer un manuscrit, on se réfère aux indications du promoteur du travail.

Les principes généraux sont les suivants. Le manuscrit est un ouvrage écrit ou copié à la main et déposé à un endroit déterminé. Dans un travail, un manuscrit peut être cité à trois endroits : dans le texte, en note de bas de page et dans la bibliographie finale. En règle générale, la référence complète d'un manuscrit est donnée dans le texte. Quand il est présenté pour la première fois, il faut mentionner le plus d'éléments descriptifs possible. En note de bas de page et dans la bibliographie finale, on cite au moins : la ville, la bibliothèque, le fonds et la cote. La manière de citer la pagination ou la foliotation s'apparente à celle des livres (une seule œuvre dans un manuscrit) ou d'un article de revue (plusieurs œuvres dans un seul manuscrit).

4.4 Archives

Pour référencer les documents d'archives, on se réfère aux indications du promoteur du travail.

La référence comprend, en général, le lieu et le nom du dépôt d'archive, le nom du fonds ou des parties de fonds, le nom, le numéro et la date du document. Le nom du dépôt peut recevoir une abréviation.

4.5 Documents officiels de l'Église catholique

Pour les papes, on indique le prénom en français et en petites capitales, suivi du numéro d'ordre en chiffre romain et en grandes capitales. Rappelons que si un titre latin est inséré à l'intérieur d'un titre français, on le met en caractères romains.

Exemples :

JEAN-PAUL II, *La foi et la raison. Lettre encyclique Fides et ratio* (Documents d'Église), Paris, Bayard, 1998, § 22.

PAUL VI, « Ecclesiam suam », dans *Acta Apostolicae Sedis*, t. 56, 1964, p. 609-659.

PIE XII, Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Pie XII sur les études bibliques, Paris, La Bonne Presse, 1953.

Pour les documents des évêques d'un pays, on peut indiquer l'organisme auteur en petites capitales. On peut l'omettre s'il est déjà présent dans le reste de la notice bibliographique.

Exemples :

ÉVÊQUES DE BELGIQUE, *Appelés à célébrer : la liturgie au cœur de la foi* (Déclaration des évêques de Belgique, NS, 31), Liège, Évêché de Liège, 2004.

Déclaration des évêques de Belgique sur l'évangélisation des peuples, Bruxelles, Conseil missionnaire national, 1970.

Le nom des organes officiels de la Curie romaine s'indique en petites capitales et en français.

Exemple :

SACRÉE CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, « Declaratio de euthanasia », dans *Acta Apostolicae Sedis*, t. 72, 1980, p. 542-552.

Certains organes officiels de la Curie ont changé de dénomination au cours de l'histoire. Le mot « Sacrée » devant « Congrégation » a été supprimé en 1983. Il sera tenu compte de la forme présente sur la page de titre du livre

ou dans la référence de l'article, et francisée dans la mesure du possible (exemple : la SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES se subdivise au cours de l'histoire en deux congrégations distinctes : la CONGRÉGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS et la CONGRÉGATION POUR LES CAUSES DES SAINTS).

Pour les conciles, on suivra l'exemple suivant :

CONCILE VATICAN II, Acta et documenta concilio œcumenico Vaticano II apparando, Series 1 : Praeparatoria, t. 2 : Acta pontificiae commissionis centralis praeparatoriae concilii œcumenici Vaticani II, Pars 2 : Sessio tertia (15-23 Ianuari 1962) et sessio quarta (19-27 Februari 1962), Vatican, Typis polyglottis Vaticanis, 1967.

4.6 Livres liturgiques

Le référencement des livres liturgiques présente deux particularités, qui sont indiquées sur la page de titre de l'ouvrage :

- l'appartenance à la division tridentine : *Rituale Romanum, Pontificale*
- la notation de l'édition : *typica* (édition de référence à partir de laquelle auront lieu les traductions), *altera*, *tertia*, etc. qui se fait dans la langue du document, en caractères normaux, juste après le titre, précédée d'une virgule et du terme « édition » dans la langue du document
- le titre : indiqué en italiques, dans la langue du document.

Exemples :

Avant Vatican II : *Rituale romanum. Ordo baptismi parvulorum*, Editio typica altera, Rome, Cité du Vatican, 1959.

Après Vatican II (le plus souvent, l'appartenance à la division tridentine n'apparaît plus et n'est donc pas citée) : *Rituel du mariage. Prières et rites liturgiques*, Paris, Brepols, 1970.

4.7 Bibles

Exemples de références complètes et précises :

La Bible de Jérusalem, Paris, Cerf, 1998, nouvelle éd. revue et augmentée.

Traduction œcuménique de la Bible comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament traduits sur les textes originaux hébreu et grec, Paris, Alliance biblique universelle – Cerf, 1988, nouvelle éd. revue.

Traduction œcuménique de la Bible. Nouveau Testament, Paris, Cerf-Les bergers et les mages, 1972, éd. intégrale.

4.8 Dictionnaires philologiques

4.8.1 Généralités

Dans certains dictionnaires, les articles sont signés par des auteurs différents. Ces articles signés sont référencés comme des articles d'ouvrage collectif.

Dans d'autres, comme les dictionnaires philologiques, ce n'est pas le cas. L'auteur ou les auteurs du dictionnaire assument la responsabilité de la rédaction de tous les articles. On référence ces articles non signés de la manière suivante.

Dans la bibliographie finale, on donne la référence complète du dictionnaire, sous le nom des éditeurs scientifiques.

Exemple :

KOEHLER Ludwig, BAUMGARTNER Walter, *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament* (revu par W. BAUMGARTNER et J. J. STAMM, traduit et édité sous la supervision de M. E. J. RICHARDSON), 5 t., Leiden, Brill, 1994-2000 (en abrégé : *HALOT*).

En note de bas de page, on cite l'entrée utilisée et l'abréviation du dictionnaire de la manière suivante. On indique l'entrée (exemple : mot hébreu ou grec) du dictionnaire entre guillemets, suivi de « dans » et de l'*abréviation du titre du dictionnaire*, page ou colonne.

Exemple :

« Terme en hébreu », dans *HALOT*, p. 28.

Quand le terme dont il s'agit est clairement identifié dans le texte ou dans la note, et qu'il n'y a donc pas de confusion possible pour le lecteur, on ne reprend pas le terme (hébreu, grec...) concerné, et on indique simplement l'*abréviation du titre du dictionnaire*, suivi de *ad loc.* ou de *sub voce*.

-*Sub voce* (« sous le terme, le mot ») signifie « voir l'entrée de ce mot (identifié par ailleurs) dans le dictionnaire... » ;

-*Ad loc.* (*ad locum*, « à la place ») signifie « voir l'endroit où ce mot (identifié par ailleurs) est traité dans le dictionnaire... ».

En indiquant « sub voce » ou « ad loc. », on renvoie à l'entrée du dictionnaire correspondant au terme (hébreu, grec, araméen ou syriaque, etc.) dont on parle dans le texte ou la note. Il n'y a donc pas besoin de reprendre le mot hébreu ou grec, etc. dans ce cas.

Comme le principe de classement des mots (alphabétique ou par racine ou par champ sémantique) est connu pour chaque dictionnaire, le praticien s'y retrouve sans difficulté.

Exemple : *HALOT*, *sub voce*.

4.8.2 Articles tirés des dictionnaires disponibles dans Bible Works ou Accordance

Dans la bibliographie finale, on indique, entre parenthèses, le logiciel dont est tiré l'article et l'année de parution de la version du logiciel.

Exemple :

KOEHLER Ludwig, BAUMGARTNER Walter, *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament* (revu par W. BAUMGARTNER et J. J. STAMM, traduit et édité sous la supervision de M. E. J. RICHARDSON), Leiden, Brill, 1994-2000 (logiciel Bible Works, 2011).

En note de bas de page, il ne faut pas indiquer la date de consultation de l'article, mais bien la date de parution de la version du logiciel. Si la page ou le paragraphe sont indiqués dans la version électronique, il faut la mettre, mais on ne la trouve pas pour tous les dictionnaires.

Exemples :

« Terme en hébreu », dans *HALOT*, Bible Works 9 (logiciel), 2011.

HALOT, *sub voce*, Bible Works 9 (logiciel), 2011.

« Terme en hébreu », dans *HALOT*, Accordance, Oak Tree Software (logiciel), 2010, p. 4.

Si le dictionnaire n'a été consulté que sous un logiciel pour l'ensemble du travail (exemple : Bible Works, 2011), il n'est pas indispensable d'ajouter cette mention dans les notes de bas de page.